

Déclaration préalable du Sgen-CFDT à la CAPA d'accès à la hors classe des certifié-e-s du 27 mai 2019

Tout d'abord, les élus du Sgen-CFDT souhaitent exprimer leurs inquiétudes au sujet du projet de loi dit de « Transformation de la Fonction publique » actuellement examiné en séance de l'Assemblée nationale. La CFDT a déposé une centaine d'amendements sur l'avant-projet de loi. Certains ont été pris en compte mais le Gouvernement a refusé de revenir sur ses positions relatives aux instances traitant des questions individuelles (CAP). Sur la base de ce constat, la CFDT a voté contre l'avant-projet de texte et continue de porter ses propositions en direction des Parlementaires pendant la discussion du projet de loi et lors de toutes les concertations et négociations qui découleront de ce projet de loi.

Les élu-e-s CFDT sont attaché-e-s au dialogue social et continueront à tout mettre en œuvre pour le faire vivre.

La campagne d'accès à la hors-classe 2019 concerne deux populations de promouvables : des collègues ayant bénéficié d'un rendez-vous de carrière et d'autres non.

Le Sgen-CFDT demande que des avis et appréciations émis en 2018 pour les collègues n'ayant pas bénéficié de rendez-vous de carrière soient réexaminés. Ce réexamen est nécessaire car plusieurs dysfonctionnements ont été signalés en 2018 tant par les évalués que par les évaluateurs.

Quelques exemples :

- certains chefs d'établissement ont attribué peu voire pas d'avis "Très satisfaisant".
- l'avis formulé par les corps d'inspection lors de cette campagne n'est pas toujours cohérent avec la note pédagogique détenue dans le système précédent.
- les collègues concernés n'auront pas l'opportunité de bénéficier d'un rendez-vous de carrière alors que leur dernière inspection est parfois ancienne.

Nous demandons à nouveau qu'une réflexion soit menée pour évaluer équitablement la valeur professionnelle de tous les promouvables qui n'ont pas bénéficié du RDV de carrière.

Un des objectifs de l'accord PPCR est de faire progresser l'égalité hommes/femmes. Le bilan social du Ministère fait apparaître un retard de carrière pour les femmes pourtant majoritaires au sein de l'Éducation Nationale. Le Sgen-CFDT approuve donc les propositions de promotions qui sont dans le tableau rectificatif et qui tient compte de la proportion hommes-femmes des promouvables.

La note de service indique qu'« une opposition à promotion à la hors classe pourra être formulée dans des cas très exceptionnels ». 41 oppositions à promotion ont été formulées pour des collègues dont 22 en rang utile. Comme les années précédentes, les élus du Sgen-CFDT demandent que ces personnels soient suivis et bénéficient de l'accompagnement nécessaire pour que soit levée l'opposition à promotion.